

Fiche technique de sécurité CE (91/155/CE)

1. Désignation de la société, des substances et des préparations

<u>Désignation de l'article :</u>	CEREC Optispray
<u>Fabricant :</u>	Sirona Dental Systems GmbH Fabrikstrasse 31 D-64625 Bensheim – Allemagne www.sirona.com
<u>N° d'appel d'urgence :</u>	Centre de consultation en cas d'intoxication à Mayence +49(0)6131/19240 Informations sur les poisons : +49(0)700/GIFTINFO

2. Dangers possibles



R 12 Extrêmement inflammable. R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition chimique/indications relatives aux composants

<u>Composants dangereux entrant dans la composition :</u>					
<u>Désignation :</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Identifiant.</u>	<u>Phrases R</u>	<u>% pondéral</u>
Ethanol	64-17-5	200-578-6	F	11	< 3
n-Pentane	109-66-0	203-692-4	F+, Xn, N	12-51/53-65-66-67	< 7
Heptafluoropropane	431-89-0	207-079-2	sans obligation de mention		> 90

4. Premiers secours

Après inhalation :

Les premiers secours doivent veiller à se protéger eux-mêmes. Amener la personne concernée à l'air frais. Amener la personne concernée à l'air frais et l'installer en position semi-assise. En cas d'effet important, un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec la peau :

Pas de mesures nécessaires après un bref contact ; en cas de brûlures cryogéniques, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux :

Douleurs possibles dues à un corps étranger. En écartant les paupières, rincer abondamment à l'eau. En cas de douleurs persistantes : consulter un ophtalmologue.

Après ingestion :

pas possible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Tous les moyens d'extinction connus peuvent être utilisés.

Dangers particuliers résultant du produit, de ses produits de combustion ou des gaz de combustion :

La combustion peut libérer du monoxyde de carbone, du fluorure d'hydrogène et du fluorure de carbonyle.

Equipements spéciaux de protection lors de la lutte contre l'incendie :

En cas de production massive de substances toxiques, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les produits chimiques.

Fiche technique de sécurité CE (91/155/CE)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précaution individuelles :

Ventiler abondamment, séparer les récipients non étanches.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Essayer d'endiguer l'échappement du gaz. Ne pénétrer dans des pièces situées à des niveaux inférieurs qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Après évaporation du gaz, collecter le résidu à l'aide d'un liant universel. Attention : les constituants sont extrêmement inflammables.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Le récipient est sous pression ! Ne pas ouvrir de force ou brûler le récipient ; ne pas pulvériser en direction d'une flamme ou d'un objet incandescent.

Précautions à prendre pour la prévention des incendies et des explosions :

Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir ! Ne jeter le récipient que lorsqu'il est entièrement vide !

Conserver hors de portée des enfants !

Stockage :

Stockage à la température ambiante dans des locaux bien ventilés. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C et protéger des rayons directs du soleil. Tenir à distance de sources de chaleur. Ne pas fumer !

Autres indications relatives aux conditions de stockage :

Observer la prescription de stockage TRG 300.

Classe de stockage :

2B

8. Limitation de l'exposition et équipement de protection individuelle

Composants avec seuils à surveiller par poste de travail :

N° CAS.	Désignation :	Valeur	Unité
64-17-5	Ethanol	TRGS 900	960 mg/m ³
109-66-0	n-Pentane	TRGS 900	3000 mg/m ³

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire :

pas nécessaire.

Protection des mains :

pas nécessaire.

Protection oculaire :

lunettes de protection hermétiques

Protection du corps :

pas nécessaire.

Protection générale et mesures d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, éviter le contact avec la peau et avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer lors du travail.

Indications supplémentaires relatives à l'agencement des installations techniques :

Veiller à garantir la présence d'air frais.

Fiche technique de sécurité CE (91/155/CE)

9. Propriétés physiques et chimiques

<u>Forme :</u>	gaz comprimé liquéfié	
<u>Couleur :</u>	incolore	
<u>Odeur :</u>	alcoolisée	
<u>Données de sécurité :</u>		
<u>Point / plage d'ébullition :</u>	pas d'indications	
<u>Température d'inflammation :</u>	non déterminée	
<u>Point éclair :</u>	< -15 °C	
<u>Pression de vapeur :</u>	4,0 bar à 20 °C,	7,0 bar à 40 °C
<u>Densité :</u>	env. 1,3 g/cm ³ à 20 °C	
<u>Solubilité dans l'eau :</u>	pas de données disponibles	
<u>pH :</u>	pas applicable	

10. Stabilité et réactivité

<u>Conditions à éviter :</u>
Risque d'éclatement du récipient en cas de chauffage à une température supérieure à 50 °C en raison de l'augmentation de la pression interne.
<u>Produits de décomposition dangereux lors de la décomposition thermique :</u>
monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène et fluorure de carbonyle.

11. Informations toxicologiques

<u>Toxicité aiguë :</u>
pas connue
<u>Valeurs LD/LC₅₀ soumises à un classement :</u>
LD ₅₀ : Ethanol voie orale 7060 mg / kg (rat)
LC ₅₀ : Heptafluoropropane 800000 ppm/4 h
LD ₅₀ : n-Pentane voie orale > 2.000 mg / kg (rat)
<u>Effet primaire d'irritation :</u>
<u>de la peau :</u>
effet d'abaissement de la température dans la zone de pulvérisation
<u>des yeux :</u>
irritation due à l'effet de corps étrangers
<u>des voies respiratoires :</u>
pas connue
<u>Sensibilisation :</u>
pas connue
<u>Indications toxicologiques supplémentaires :</u>
pas d'effet toxique spécifique connu. Le gaz a un effet anesthésiant.

12. Informations écologiques

<u>Comportement dans des compartiments environnementaux :</u>
pas de données disponibles
<u>Effet écotoxique :</u>
pas de données disponibles
<u>Toxicité bactériologique :</u>
pas de données disponibles
<u>Indications supplémentaires :</u>
Ne pas déverser dans la nappe phréatique, dans le milieu aquatique ou dans les égouts.

Fiche technique de sécurité CE (91/155/CE)

13. Indications relatives à l'élimination

Recommandation :

Boîtes entièrement vides : poubelle normale. Boîtes avec contenu : consulter les services administratifs locaux.

N° de classification des déchets :

150104 (emballage métallique)

Emballage non nettoyé :

déchets spéciaux

14. Indications relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE (transfrontalier / national)

Classe ADR/RID-GGVS/E : 2.1

Code de classification : 5 F

Groupe d'emballage : -

N° UN : 1950

Désignation du produit : récipients contenant un gaz sous pression

Chap. 3.4 LQ 2 (1 L/30 kg) emballage combiné

LQ 2 (1 L/20 kg) Trays avec film extensible ou thermorétractable

Catégorie de transport : 2

Code de restriction en tunnel : B1D

Prescriptions spéciales : SV 190, 327, 625

Transport maritime IMDG/GGVSee :

Classe IMDG/GGVSee : 2

Page :

N° UN : 1950

N° EMS : F-D, S-U

Groupe d'emballage : -

Désignation technique exacte : Aérosols

Chap. 3.4 1 L/30 kg emballage combiné

1 L/30 kg Trays avec film extensible ou thermorétractable

Catégorie de stockage : A

Tenir à l'écart des sources de chaleur, séparément de la classe 1, sauf 1.4

Prescriptions spéciales : 63, 190, 277, 327, 959

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : 2.1

N° UN/ID : 1950

Désignation technique exacte : aérosols, inflammables

PAX : Y 203/30 kg G

203/75 kg

CAO : 203/150 kg

Prescriptions spéciales : A 145, A 153

Fiche technique de sécurité CE (91/155/CE)

15. Prescriptions

Lettres d'identification et désignation du danger :



Phrases R :

R 12 Extrêmement inflammable

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

S 16 Tenir à l'écart de sources de chaleur - Ne pas fumer

S 23 Ne pas inhaler les aérosols

S 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Classe de toxicité aquatique :

1

Décret relatif à la sécurité au travail :

Hautement inflammable

Décret relatif aux accidents majeurs :

Annexe liste de substances, n° 8

Remarques :

Prescriptions nationales : TRG 280 et 300 Gaz sous pression / exigences particulières imposées aux récipients contenant un gaz sous pression. Identification : RECIPENT SOUS PRESSION.

PROTEGER DES RAYONS DU SOLEIL ET NE PAS EXPOSER A UNE TEMPERATURE SUPERIEURE A 50 °C. MEME APRES USAGE, NE PAS OUVRIR DE FORCE NI BRULER LE RESERVOIR ! NE PAS PULVERISER EN DIRECTION D'UNE FLAMME OU D'UN OBJET INCANDESCENT. TENIR A L'ECART DE SOURCES DE CHALEUR - NE PAS FUMER. CONSERVER HORS DE PORTEE DES ENFANTS

16. Autres informations

Phrases R de 3 :

R 11 Facilement inflammable

R 12 Extrêmement inflammable

R 51/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Le destinataire de notre produit est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions existantes.

N° du tarif douanier : 32129090